Envoyé en préfecture le 22/01/2020 Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID: 029-212901011-20200120-2020_01_20_14-DE



Landéda, le 10/01/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2020

APPROBATION DU PROJET DE FOURNITURE ET POSE D'UN BATIMENT MODULAIRE POUR ACTIVITÉS SPORTIVES ET SUBVENTIONS À SOLLICITER

RAPPORT N°14/20-01

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID: 029-212901011-20200120-2020_01_20_14-DE

L'association sportive de Landéda (ASL) créée en 1970, compte aujourd'hui 160 licenciés.

Les matchs des équipes séniors sont disputés au stade de Rozvenni tandis que les entrainements des jeunes ont lieu au stade de Stread Kichen. La commune entretient l'ensemble des installations.

Le club souffrant d'un manque de locaux fonctionnels en bon état, il est envisagé de renouveler les équipements existants par l'acquisition d'un club house pour l'enceinte du stade de Rozvenni.

Le nouveau bâtiment sera édifié à l'emplacement du club house actuel. D'une surface de 69m², il aura une capacité d'accueil de 55 personnes et sera équipé d'une kitchenette avec plan de travail, point d'eau, évier et d'un WC PMR.

Le coût prévisionnel de ces investissements s'établit à 78 247,19 € HT se décomposant comme suit :

- Travaux de terrassement : 7 397,19 € HT

- Fourniture et pose du bâtiment : 70 850,00 € HT

Pour ces opérations, des aides financières sont susceptibles d'être obtenues, notamment auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (à hauteur de 20 000 €).

Il est proposé au Conseil municipal:

- D'approuver le projet et de solliciter toutes les subventions disponibles pour le financement de ce projet, entre autres, celle auprès du District qui transmettra ensuite la demande à la Ligue de Bretagne de football.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Affiché le

ID: 029-212901011-20200120-2020_01_20_14-DE



Nombre de membres en exercice = 23 Présents = 19 Votants = 23

Délibération du conseil municipal N°14/20-01 Réunion du 20 janvier 2020

APPROBATION DU PROJET DE FOURNITURE ET POSE DE BATIMENT MODULAIRE POUR ACTIVITÉS SPORTIVES ET SUBVENTIONS À SOLLICITER

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents: David KERLAN, Cathy LARIDAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, Christophe CARIOU, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM (arrivé 20h15), Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Isabelle POULLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents:

M. Ronan CORBEL (Procuration à Mme Cathy LARIDAN) Mme Céline PRONOST (Procuration à M. Alexandre TRÉGUER) M. Erwan GUIZIOU (Procuration à M. David KERLAN) Mme Solange PELLEN (Procuration à M. Bernard THÉPAUT)

Mme Danielle FAVÉ a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande publique ;

VU la Commission des Finances;

VU le rapport du Maire;

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 23 voix pour,

M. KERLAN David, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1: Le Conseil municipal décide d'approuver l'opération comme suit :

DÉPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant € HT	Désignation	Montant €
Terrassement,	78 247,19 €	Ligue football amateur	20 000,00 €
fourniture et pose à			
Rozvenni			
		Commune	58 247,19 €
TOTAL	78 247,19 €	TOTAL	78 247,19 €

<u>ARTICLE 2</u>: Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à procéder au lancement et à l'exécution des marchés pour mener à bien l'opération.

Envoyé en préfecture le 22/01/2020 Reçu en préfecture le 22/01/2020 Affiché le

ID: 029-212901011-20200120-2020_01_20_14-DE

<u>ARTICLE 3</u>: Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant sa mise en œuvre.

<u>ARTICLE 4</u>: Le Conseil municipal décide de solliciter tous les organismes possibles pour l'obtention de financements, en particulier le district et la Ligue de Bretagne de Football, et autorise Madame le Maire a signé tous les documents ci-rapportant.

Envoyé en préfecture le 22/01/2020 Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le

ID: 029-212901011-20200120-2020_01_20_14-DE

CHEVALIER		POULLAIN	
Christine	hund	Isabelle	feet
KERLAN		CORBEL	Promation
David		Ronan	Troculation
CATTIN		GUIZIOU	Procuration
Jean-Luc		Erwan	rocuration
POULNOT –		MARZIOU	1
MADEC Anne	M.	Rachel	a out
THEPAUT	VIA.	CARIOU	
Bernard	H	Christophe	
LARIDAN	001-	GAILLARD	
Cathy	youder	Jean-Pierre	Think -
TREGUER		FAVÉ	
Alexandre		Danielle	aus
LE GOFF	7	PRONOST	0 1
Laurent		Céline	trocuration
PELLEN	D 1.	LOUARN	
Solange	Mourensh	Hervé	
MARTIN	41	MASQUELIER	
Philippe	A P	Philippe	000
GODEC		COAT	
Daniel		Philippe	
LE CAM			
Pierre-Louis			

Envoyé en préfecture le 22/01/2020 Reçu en préfecture le 22/01/2020 Affiché le

ID: 029-212901011-20200120-2020_01_20_14-DE